

La politique qualité de l'Établissement de Santé Béthel

L'établissement est engagé dans une politique qualité et de gestion des risques structurée et s'est doté des structures nécessaires. L'objectif est d'agir en faveur de la satisfaction des usagers par une amélioration continue de la qualité et de la sécurité, tout en tenant compte des exigences liées à la réglementation des établissements sanitaires et médicosociaux.



Promouvoir et partager la culture qualité :

- Pérenniser les démarches qualité et viser l'efficacité.
- Maintenir la culture qualité dans les pratiques professionnelles.
- Répondre aux exigences des sociétés savantes et des tutelles en terme de qualité des soins.
- Développer la concertation pluridisciplinaire et la dynamique d'amélioration collective.
- Assurer le suivi et la communication des résultats pour une appropriation des démarches par l'ensemble des acteurs.
- Poursuivre la formation des professionnels aux démarches qualité et gestion des risques.
- Suivre régulièrement le Plan d'Action Qualité (PAQ).
- Participer aux travaux de la structure régionale d'appui (SRA) Grand Est.
- Préparer l'établissement aux démarches de certification (sanitaire) et dévaluation (médico social) de la HAS.

Accompagner les équipes vers une amélioration des pratiques et une efficacité des soins :

- Optimiser la prise en charge du patient et garantir la sécurité des soins.
- Evaluer la pertinence des soins et des prises en charge.
- Faire de l'EPP, du patient traceur et des autres méthodes d'évaluation de la HAS un outil de management.
- Favoriser la qualité de vie des professionnels dans le cadre notamment du développement durable.

Favoriser l'implication du patient dans sa prise en charge et veiller à ses droits :

- S'assurer du respect des droits des patients et des différentes chartes : charte de la personne hospitalisée, charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance, charte des droits et des libertés de la personne accueillie, charte de la bientraitance et charte Alzheimer.
- Poursuivre et approfondir les relations avec les patients et les représentants des usagers.
- Augmenter la qualité de l'information et sa transparence envers les patients et les résidents, ainsi que les familles.

Développer la gestion des risques et assurer une sécurité des soins :

- Se conformer aux exigences légales et réglementaires.
- Développer la culture de la sécurité au quotidien auprès de tous les professionnels.
- Renforcer la sensibilisation des professionnels aux signalements internes.
- Actualiser la cartographie des risques de l'établissement.
- Intégrer le développement durable dans le pilotage des activités de l'établissement (Environnement, Social et Economique).

Le terme « patient » regroupe les patients du secteur sanitaire et les résidents du secteur médico-social.